



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mais

Question écrite n° 7869

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la chute du cours du maïs pour les agriculteurs français en général et des Hautes-Pyrénées en particulier. Un producteur de maïs irrigué perçoit une somme de 66 francs au quintal auxquels s'ajoutent en moyenne 18 francs de prime compensatrice, soit au total un prix net au quintal de 84 francs. Lors de la campagne précédente, le prix net payé était de 100 francs au quintal, soit pour la collecte en cours une perte nette pour les producteurs de 16 francs par quintal. Or, la référence de la PAC, instituée en 1993, assurait une compensation intégrale de la baisse des prix et ce, dès la première campagne. Face à cette nouvelle perte de revenu, qui est inquiétante quant à l'avenir des exploitations céréalières des Hautes-Pyrénées, il lui demande quelles actions il compte entreprendre pour que l'intégralité prévue de la compensation soit assurée.

Texte de la réponse

Le marché du maïs a effectivement connu un début de campagne difficile du, d'une part, malgré les demandes de la France, à l'absence de mesures de fin de campagne 1992-1993 et, d'autre part, à des prévisions de récoltes abondantes, malgré les mesures de maîtrise de la production issues de la mise en place de la nouvelle PAC. En effet, avec une moisson de l'ordre de 14 Mt les disponibilités sur le marché intérieur sont considérables compte tenu d'un stock de report inhabituellement élevé. Afin de stabiliser le marché et d'éviter un amoncellement des stocks que rien ne semble empêcher de croître si l'on s'en tient à la seule demande intérieure communautaire, la France a demandé et obtenu la remise en vente à l'exportation sur pays tiers de 600 000 tonnes de stocks de maïs d'intervention. Il est indispensable de continuer plus avant cette opération de dégorgeement des stocks en profitant des cours exceptionnellement élevés sur le marché mondial. La production de maïs aux États-Unis sera cette année d'un niveau particulièrement bas, le plus faible depuis cinq campagnes, les exportations américaines baisseront en conséquence, ce qui devrait laisser à la France des débouchés de proximité. Ces mesures devraient permettre une rémunération satisfaisante des producteurs sur le marché. Par ailleurs, un complément de revenu provenant des aides directes est basé, notamment dans les Hautes-Pyrénées, sur la possibilité pour le maïsiculteur d'avoir recours à un rendement maïs irrigué très sensiblement plus rémunérateur que la prime allouée pour les autres céréales.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7869

Rubrique : Céréales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3977

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 129